

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 7 février 1856

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation1 p. (37r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 7 février 1856, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/29580>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 février 1856](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Forest, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin retourne à Brullé des documents sous seing privé revêtus de sa signature. Sur l'affaire Cador. Godin explique à Brullé que la femme de Cador lui a demandé, après que la justice a donné raison à Godin, de ne pas le contraindre à des obligations qu'il ne peut pas satisfaire actuellement. Godin demande à Brullé de n'accorder aucun délai à Cador.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 34/40 ».
- La lettre est datée par erreur du 7 février 1855 au lieu du 7 février 1856.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cador, Louis](#)
- [Cador \[madame\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Brullé, Alexandre (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriériste
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Éditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et

décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#). Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022
Dernière modification le 26/04/2023

35

je n'ose pas écrire tout ce que je veux
mais je vous dirai que j'espérais que
vous seriez plus avancé dans vos études
que je ne l'étais lorsque j'ai écrit à mon père
que j'espérais que vous seriez plus avancé
que je ne l'étais lorsque j'ai écrit à mon père
que j'espérais que vous seriez plus avancé
que je ne l'étais lorsque j'ai écrit à mon père



Lundi le 7 février 1833

36 /
40

Mon cher abbé Brault

je vous retourne sans délai le manuscrit
que vous m'avez donné à ma signature et je vous
prie de la priser.

Cardeur m'a fait demander que par sa
famme elle demande que maintenant que la
justice des hommes me donne raison contre lui
que je souleve bien au-jus de la cause au juge
en le présentant de remplir les obligations suscrites
il m'ait pas suffisamment maintenu

je vous donne pour la instant copies de deux
et vous dire que attendant la justice de Dieu
je vous engage à me donner sans délai pour la
regularisation de mon affaire cette fois un ministre
bon pas pour que je lui envoie du temps et
pour assister le débat à remplir pas les obligations
suscitées il est bon.

je vous serai le moins

